

## Un Magistrat Intègre !

Entre un magistrat maçon et un magistrat intègre, il y a plus que des différences : il y a une opposition essentielle.

Ce sont deux types contradictoires et irréductibles.

Le magistrat intègre a pour but idéal de juger selon la justice. Le magistrat maçon n'a d'autre but et d'autre office que de sacrifier la justice aux intérêts maçonniques.

C'est ce que nous avons dit plus d'une fois, et nous avons rapporté des faits à l'appui. Ils ne sont pas rares. Ceux que nous avons cités étaient démonstratifs. Ils ont suffi, selon toute apparence, pour porter la conviction dans tous les esprits justes. Si toutefois quelque chose a manqué pour établir cette conviction, aucun doute ne pourra résister au précieux élément d'information que nous apportons aujourd'hui.

C'est un aveu, émané d'un juge maçon qui a jugé maçonniquement et qui s'en vante, du haut d'une tribune parlementaire des plus en vue.

C'est une déclaration de principe, une profession de pratique, dont l'autorité peut se mesurer au grade que son auteur occupe dans la hiérarchie des Loges.

Les membres des jurys légalement institués pour conférer des prix dans les concours sont, aux yeux de la conscience, de véritables juges ; car le prix appartient, selon le droit et l'équité, au concurrent qui le mérite. On peut juger mal sans être coupable, lorsque, sans faute imputable, on tombe dans l'erreur, l'on juge contre le droit, la prévarication est indéniable.

Or voici M. Bourgeois, ancien ministre en France, ancien chef de cabinet, personnage considérable dans la politique, grâce à la Franc-Maçonnerie dont il est le nourrisson et le favori, qui nous en apprend de belles sur sa propre manière de juger.

Il était, dit-il, président du jury chargé de la collation des prix de l'Exposition de 1900 pour l'enseignement.

Les Frères des Ecoles chrétiennes étaient parmi les concurrents.

Le jury leur a octroyé, pour la Section des colonies, la plus haute récompense, le grand prix.